

**Département
LOIRE-
ATLANTIQUE**

**Arrondissement
SAINT NAZAIRE**

**Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC**

DEL_20260205_01

Séance du 05 février 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-six, le cinq février

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment ESCALE) de TRIGNAC à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur AUFORT Claude et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Christian AUCLAIR, Solène MERABET

Etait absent : David PELON

Etaient excusés : Nicolas PALLIER, Raphaël MOUNIER, Germaine GLOTIN-GALLEN

Convocation	26 janvier 2026
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Présents :	7
Excusés :	3
Absents	1
Procurations :	1
Votants :	8

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Nicolas PALLIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, ou son représentant rappelle :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente aucun caractère décisionnel.

L'article 107 4° de la loi n°2015-91 du 07 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) est venu modifier les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'Orientation budgétaire (DOB) Il permet à l'assemblée délibérante de disposer des informations qui ont présidé à

l'élaboration des orientations budgétaires :

- éléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- orientations de la ville et projets du service
- Rapport financier (résultat 2025 et provisoire 2026)

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette, et de l'endettement à la fin de l'exercice

Il est proposé au Conseil d'Administration de débattre :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir consulté ce rapport,

Vu les dispositions de la loi N°015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Le Conseil d'Administration, a décidé :

-d'Acter la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, annexé à la présente et de la Tenue du débat à ce sujet, préalablement au vote du budget primitif 2026

(Sans Vote)

Annexe à la délibération : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE.

**Pour le Président
Par délégation de signature
Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS**



RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil d'administration du 5 février 2026

Annexé à la délibération N°DEL20260205_01 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2026



Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 044-264402215-20260212-DEL_20260205_01-DE



S'LO

obligation légale du ROB

Références

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants et plus, un débat ait lieu au Conseil d'Administration sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

La loi Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) est venu modifier les articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT pour préciser le contenu du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Il permet à l'assemblée délibérante de disposer des informations qui ont présidé à l'élaboration des orientations budgétaires :

- Éléments de contexte – indicateurs de besoins sociaux
- Orientations de la ville et projets des services
- Rapport financier (résultat 2025 et provisoire 2026)

Objectifs

- Informer les élus locaux de la situation financière de la collectivité et les évolutions de l'environnement économique général
- Permettre aux élus locaux de débattre sur les orientations du budget à venir et un vote éclairé de celui-ci

Obligation légale du ROB (suite)

Contenu

Le ROB sert de base au DOB et doit contenir :

- Les orientations budgétaires de la collectivité : évolution des dépenses et des recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers de l'État, de fiscalités, de tarification des services publics locaux et de subventions.
- Les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'EPCI ou groupement dont elle est membre.
- Les engagements pluriannuels envisagés : plan pluriannuel d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme
- La structure et la gestion de la dette : informations et perspectives concernant l'encours de la dette ainsi que le profil de l'encours de la dette que la collectivité envisage pour la fin de l'exercice

Délais

Le référentiel budgétaire et comptable M57 intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et constitue le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes des collectivités locales.

↑ DOB/ROB

Le rapport doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal en vue du débat d'orientation budgétaire au minimum 5 jours avant la réunion au cours de laquelle le débat est inscrit à l'ordre du jour. L'entité doit tenir son débat d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines avant l'examen du BP.

↑ Budget primitif

Le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil Municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget. Cette exigence s'impose chaque année lors du vote du budget.

Contexte et perspectives nationales

- Croissance économique:**
 Le PIB progresserait à un rythme de 0,9 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024.
 Selon la Banque de France, le PIB français devrait croître d'environ 1,0 % en 2026.
 La Commission européenne, elle, table sur une croissance un peu plus élevée, autour de 1,3 % en 2026. Ce redressement par rapport à 2025 serait notamment porté par une reprise de l'investissement privé et un soutien de la consommation intérieure.

- Inflation**

- L'inflation globale (IPCH) est prévue remonter à environ 1,4 % en 2026, après un point bas en 2025.
 L'inflation hors énergie et alimentation devrait ralentir et s'établir autour de 1,7 % selon les projections de la Banque de France
 Ce profil reflète une "normalisation" des prix de l'énergie, qui avaient fortement tiré l'inflation vers le bas en 2025.

- Pouvoir d'achat & emploi**

- La Banque de France anticipe une stabilité financière des ménages : le pouvoir d'achat des salariés progresserait, même si l'emploi se stabilise plutôt que de fortement rebondir.
 Le taux de chômage augmenterait légèrement à 7,8% en 2026 avant de redescendre en 2027 (7,6%)
 La croissance de la masse salariale réelle soutiendrait la consommation, même si le rythme de progression des salaires ralentirait modérément

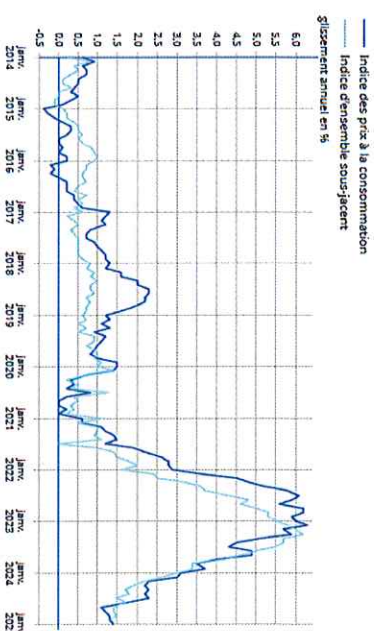
- Taux de pauvreté :**

- France : 14,9% - Loire-Atlantique 10,5% - Agglo Saint-Nazaire 13,2% Trignac 14%



En janvier 2025, les prix à la consommation augmentent de 1,4 % sur un an

Indice des prix à la consommation



Champ : France hors Mayotte.
Source : INSEE

Projet de loi finances 2026 – points clés

Objectif de redressement des comptes publics : déficit visé à 5% du PIB
Effort partagé entre hausse ciblée des recettes et maîtrise des dépenses
Contribution renforcée des ménages et patrimoines les plus aisés

- Mesures fiscales marquantes :
 - Gel (ou ajustement débattu) du barème de l'IR
 - Réforme de l'abattement sur les pensions de retraite
 - Nouvelles taxes anti-optimisation (holdings, grands groupes, plateformes)
- Soutien ciblé aux PME, agriculteurs et à certains secteurs en tension (logement, apprentissage)
- Priorité maintenue aux missions régaliennes : Défense, sécurité, justice, éducation
- Collectivités associées à l'effort budgétaire, avec dispositifs d'accompagnement pour les plus fragiles
- Parcours parlementaire encore incertain, avec de fortes divergences entre Assemblée nationale et Sénat

Le 27 janvier 2026, les deux motions de censure déposées en application de l'article 49.3 de la Constitution, auquel le Premier ministre a recouru le 23 janvier, ont été rejetées. La partie "dépenses" et l'ensemble du projet de loi de finances sont ainsi considérés comme adoptés en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale, sans vote. Le Sénat doit désormais examiner le texte.

Où en est-on ?



Conseil des ministres

14 octobre 2025



Dépôt au parlement

14 octobre 2025



Examen et adoption

28 janvier 2026

Nouvelle lecture



Promulgation

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 044-264402215-20260212-DEL_20260205_01-DE

Politique de financement de la sécurité sociale 2026

❖ Mesures phares et changements en vigueur à partir du 1er janvier 2026

- **Famille et enfance**

- **Revalorisation des prestations sociales et ASPA**

Revalorisations des plafonds de ressources des prestations familiales, de l'allocation veuvage, des pensions d'assurance vieillesse (0,9%)

L'ASPA est portée à 1043,59€ par mois pour 1 personne seule et 1620,18€/mois pour un couple
L'AAH atteindrait 1042,62€ par mois en 2026

- **Un nouveau congé de naissance**

Pour mieux concilier vie familiale et professionnelle, un congé de naissance indemnisé est créé. Sa rémunération variera en fonction du salaire et sa durée peut atteindre deux mois. Il s'ajoute aux congés maternité et paternité. Chaque parent pourra en bénéficier de manière simultanée ou alternée.

- **Seniors**

- **Investissement dans les habitats intermédiaires**

Les habitats intermédiaires, à mi-chemin entre le domicile et l'institution, correspondent aux résidences autonomie, résidences services, à l'habitat inclusif ou encore à l'habitat groupé. Ce type de logement joue un rôle majeur dans la prévention de la perte d'autonomie et dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Conscient de cet enjeu, un effort significatif de 100 M€ à destination de l'habitat intermédiaire est engagé pour 2026.

- **Intensification des capacités d'accompagnement des maisons de retraite**

- la création de places supplémentaires de services de soins infirmiers à domicile,
 - le doublement du nombre d'équipes à domicile spécialisées Alzheimer et leur élargissement en équipes spécialisées pour les maladies neurodégénératives
 - le recrutement de professionnels supplémentaires en Ehpad.





• Retraites

Amélioration du système de retraites en réduisant les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes

- le renforcement de la prise en compte du nombre d'enfants des assurés pour le calcul de leur salaire annuel moyen, ce qui devrait générer une hausse de la pension pour 50 % des femmes liquidant à compter de 2026,
- la prise en compte des majorations de durée d'assurance (attribuées pour la naissance d'un enfant) pour permettre l'ouverture des droits à une retraite anticipée pour carrière longue, dans la limite de deux trimestres, ce qui devrait permettre à plus de 13 000 femmes nées à partir de 1970 de bénéficier d'une retraite anticipée.

Suspension du calendrier d'augmentation de l'âge légal du départ en retraite jusqu'en janvier 2025



Handicap : un fauteuil roulant pris en charge à 100 %

Depuis le 1er décembre 2025, l'achat de fauteuils roulants est entièrement remboursé. Cette réforme simplifie le parcours d'acquisition, améliore la qualité du matériel et encourage le réemploi via un guichet unique (Assurance maladie ou MSA).

• Santé :

Tiers payant pour le dispositif « Mon soutien psy »

Déremboursement des prescriptions des médecins conventionnés en secteur 3 – non conventionnés par l'AM (1^{er} janvier 2027)

Réforme du régime des arrêts de travail : nouvelles durées maximales des arrêts de travail (1 mois pour le 1^{er} arrêt de travail puis 2 mois pour un renouvellement). Ces durées maximales devront être confirmées par un décret en Conseil d'État à paraître.

Réforme sur les maladies professionnelles



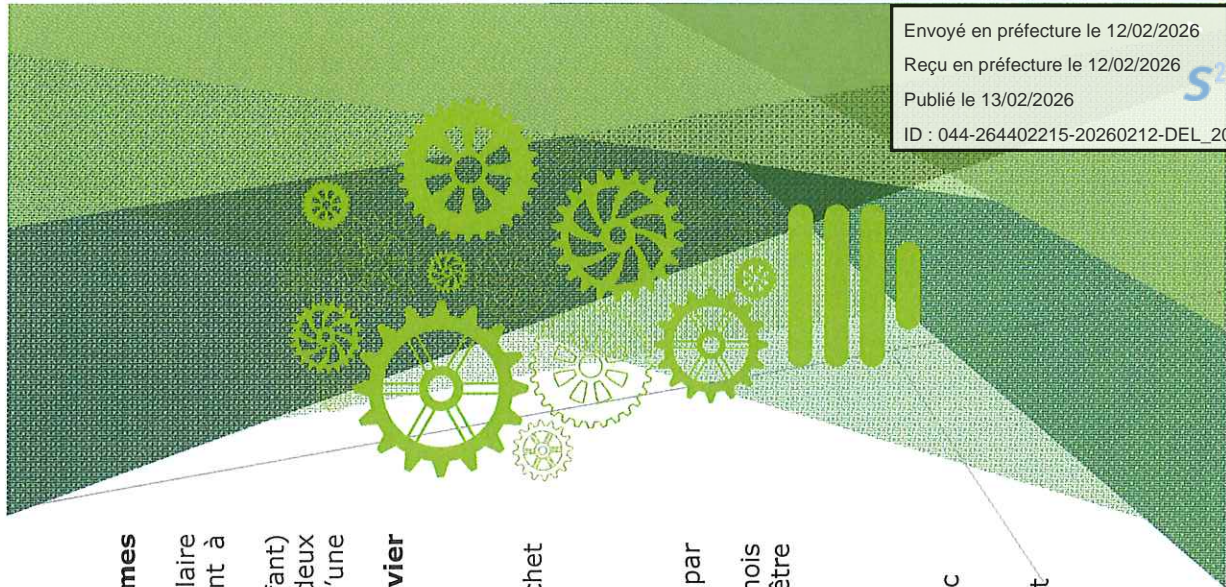
Hausse annuelle du SMIC et du minimum garanti

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) est revalorisé comme chaque année, avec les nouveaux montants suivants :

SMIC horaire brut : 12,02 € (contre 11,88 € depuis novembre 2024) ;

SMIC mensuel brut (temps plein) : 1 823,03 € (contre 1 801,80 €), soit une hausse de 21,23 € brut par mois, sauf à Mayotte ;

SMIC mensuel net : 1 443,11 €.





Répondre aux besoins du territoire

Chaque année le CCAS actualise son rapport d'activité. L'analyse de ces données et leur évolution permet de définir des axes prioritaires en matière d'action sociale, ayant pour objectifs le déploiement de nouvelles actions si besoin, le maintien ou le réajustement des actions en cours. En 2022, le CCAS a réalisé le portrait de la ville, qui met en perspective des données statistiques. Le diagnostic des enjeux sociaux permet de définir une vision transversale des enjeux sur le territoire afin d'objectiver les changements et de les prioriser.

Graphie Trignac – Insee 2022/2023

8 399 habitants (contre 8 106 en 2021) **+ 0,8 % augmentation par an (2016-2022)**
 (+0,3% par an dû au solde naturel et 0,5% dû au solde migratoire)



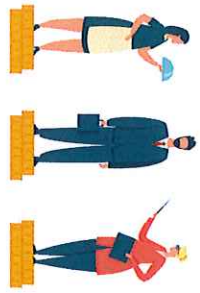
8 397
 Habitants au
 1^{er} janvier 2023



3 599 ménages
2,21 personne(s) par ménage
67,1% de propriétaires au
 sein des résidences principales



14,0%
 Le taux de pauvreté
 au seuil de 60%
3,2% Agglo / 10,5 dept
/14,9 France)



1 768€
 Le niveau de vie mensuel médian
 (1893€ Agglo/ 2010€ dept)

Le nombre d'habitants

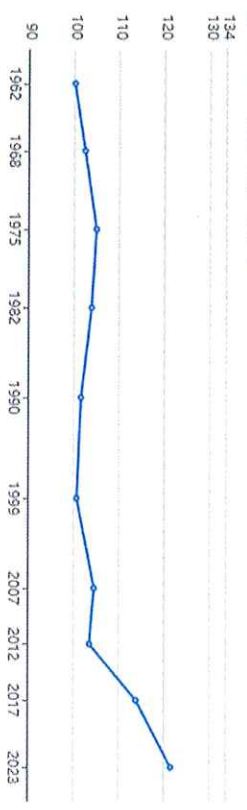
Population municipale (Pop. de référence)	
1962	1968
1975	1982
1990	1999
2007	2012
2017	2023

Trignac

6917	7076	7253	7180	7020	6966	7225	7153	7868	8397
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Source : Insee, RP

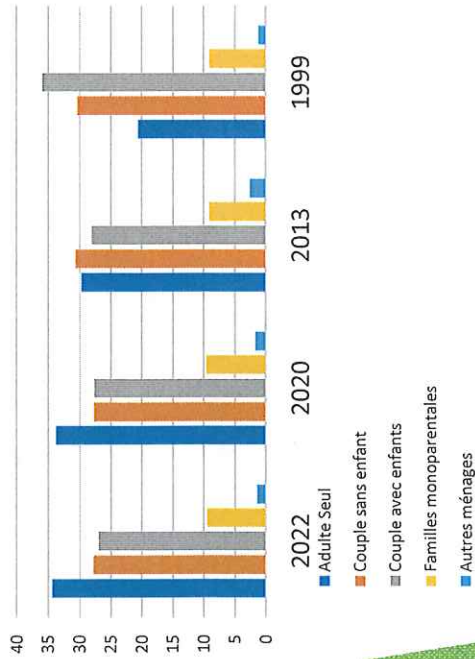
Population municipale (Pop. de référence)
 (graphique en base 100) Source(s) : Insee, RP



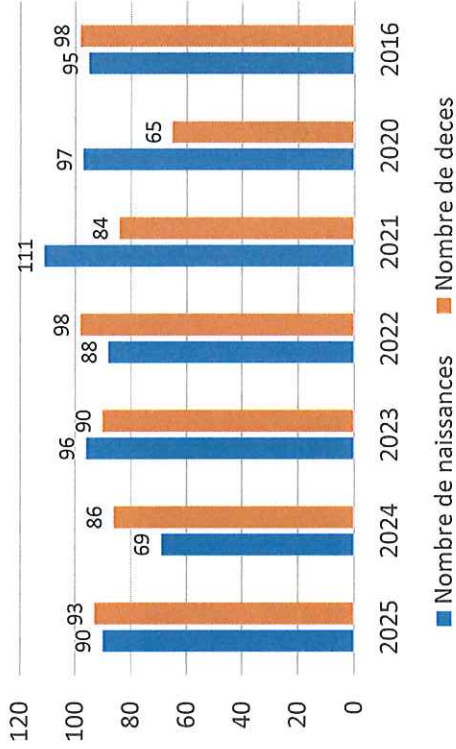
Démographie / Structures familiales

➤ Les familles

3599 ménages en 2022

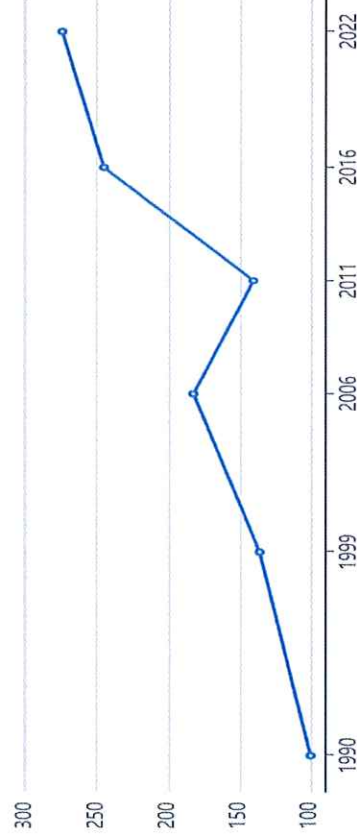


Naissances / Décès Trignac



Nombre de familles monoparentales (enfant(s) de moins de 25 ans)

(graphique en base 100) Source(s) : Insee, RP



1211 familles avec enfants(s)
+7,9% entre 2015 et 2021
33,6% des ménages sont
des familles avec enfants



Le taux de pauvreté au seuil de 60% - famille
Couples parentaux **9%** (9,6% Agglo / 7,4 Dept)
Familles monoparentales **33%** (31,3% Agglo / 26,4 dept)

Niveau de vie médian:
1825€ des couples
1356€ des familles monoparentales

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le 13/02/2026

ID : 044-264402215-20260212-DEL_20260205_01-DE

Les séniors



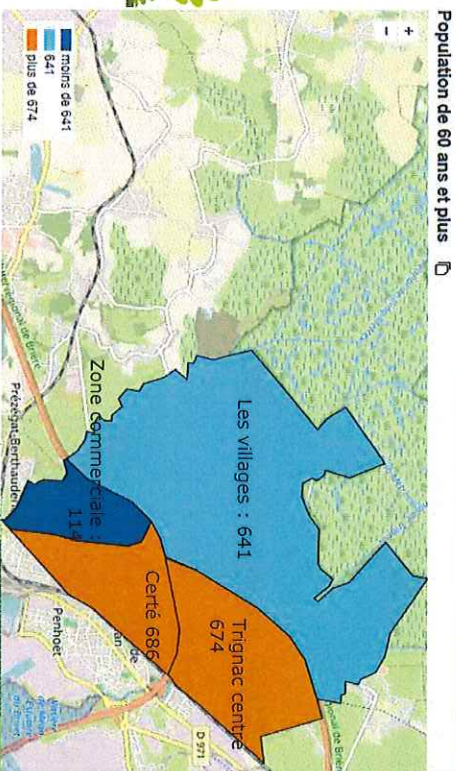
2161 séniors de 60 ans et plus
 + **10,1%** entre 2016 et 2022
26,2% de la population a 60 ans et plus (29,4% Agglo / 24,3% Dept)



717 séniors de 75 ans et plus
 + **1%** entre 2016 et 2022
8,7% de la population (10,9% agglo / 8,6 dept)

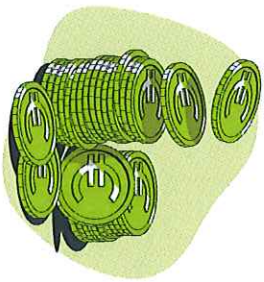
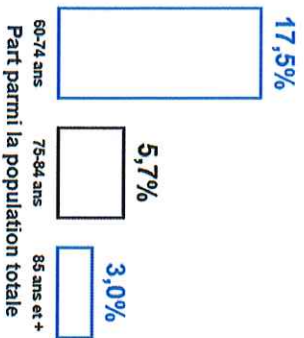
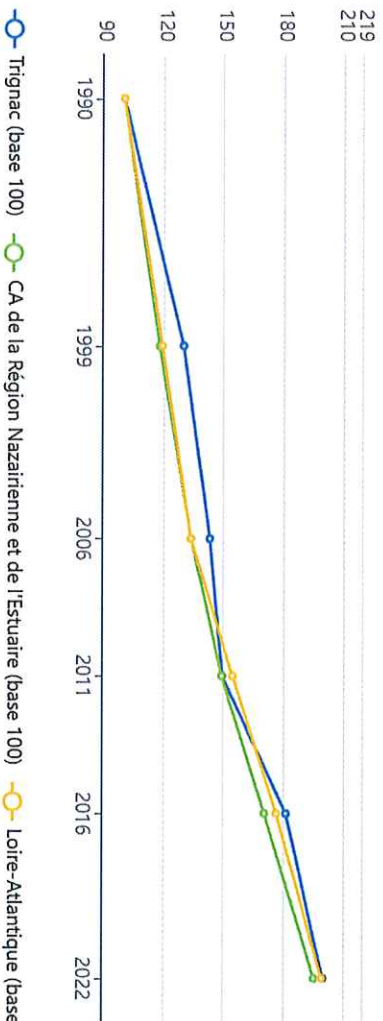


28,6% (596 personnes) des + 60 ans et plus vivent seuls à domicile
41,8% des 75 ans et plus seuls à domicile



Population de 60 ans et plus

(graphique en base 100) Source(s) : Insee, RP



Niveau de Vie mensuel médian
1824€ pour les 60 -74 ans
 (2004€ Agglo / 2102€ dept)
1762€ pour les 75 ans et +
 (1928€ Agglo / 1930€ dept)

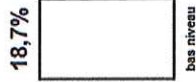
Les jeunes



580 Jeunes 18-24 ans
+11,2% entre 2016 et 2022
7% de la population
 entre 18 et 24 ans

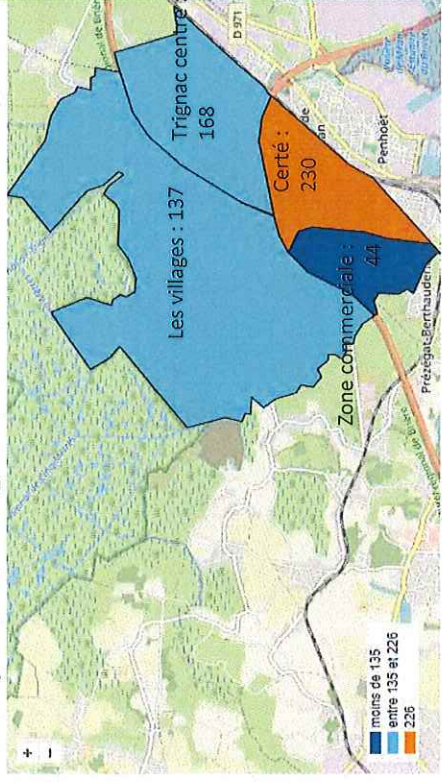


33,2% des jeunes
 vivent en logement
 autonomes (49,2%
 Agglo)



Niveaux de formation des 20-24 ans

Nombre de jeunes de 18-24 ans



25,86% des -26 ans
 (97 jeunes)
 sont demandeurs
 d'emploi (cat A)-
 Evolution de + 24,4%
 Observatoire France
 Travail - Déc. 2024



18,1% des jeunes
 ne sont ni en emploi,
 ni en formation



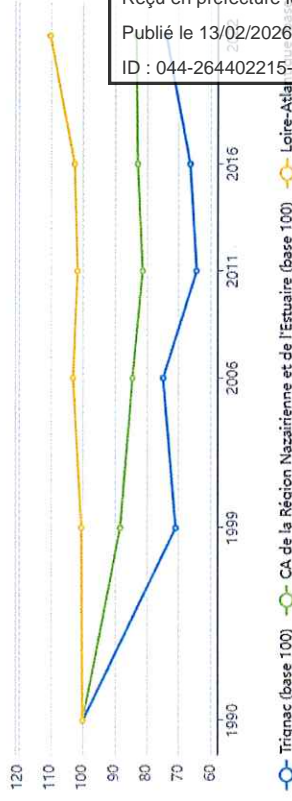
Mission Locale
Agglomération Nazairienne

PAYS DE LA LOIRE

130 jeunes accompagnés en 2025
48 Nouveaux inscrits
66 entrées en situation d'emploi
15 entrées en situation de formation
16 contrats PACEA
30 entrées en CEJ

Nombre de jeunes de 18-24 ans

(graphique en base 100) Source(s) : Insee, RP



Envoyé en préfecture le 12/02/2026

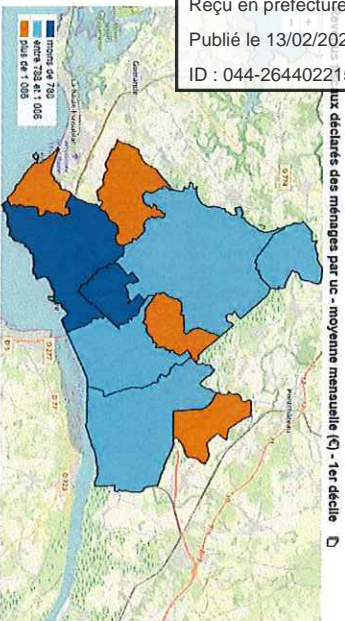
Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 044-264402215-20260212-DEL_20260205_01-DE

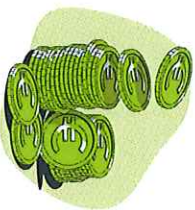


Revenus et fragilité :



Part des ménages fiscaux non imposés en 2021
 Source(s) : Insee, Filosofi

Trignac : 52%
 Agglo Saint Nazaire : 47,4%
 Loire-Atlantique : 43,9%



31 décembre 2021
 Revenus fiscaux
 déclarés des ménages
 par uc - moyenne mensuelle (€) #- 1er décli

Besné	1 202
Chapelle-des-Marais	928
Donges	968
Montoir-de-Bretagne	788
Pornichet	1 122
Saint-André-des-Eaux	1 271
Saint-Joachim	948
Saint-Malo-de-Guersac	1 086
Saint-Nazaire	533
Trignac	698

Source(s) : Insee, Filosofi

Quelle est la pauvreté des populations ?

La pauvreté

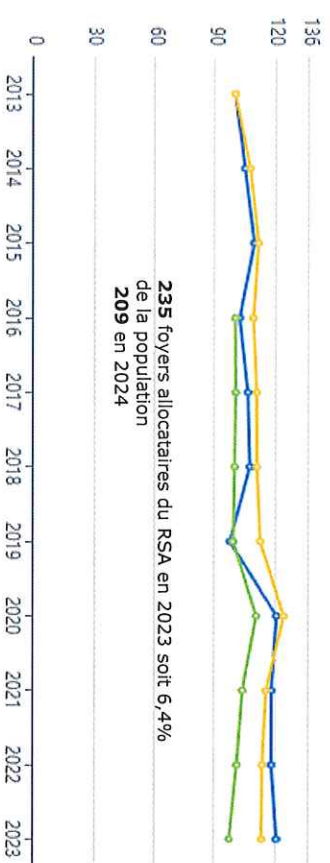
Taux de pauvreté à 60%

Rang	Communes - Loire-Atlantique	Valeur (au 2021-12-31)
1	Châteaurenant	18,0
5	Guémené-Penfao	16,0
6	Avessac	16,0
7	Paimboeuf	15,0
8	Trignac	14,0
9	Rougé	14,0
10	Saint-Nicolas-de-Redon	14,0
11	Ancenis-Saint-Géréon	13,0
221	Aigrefeuille-sur-Maine	nd.

Source(s) : Insee, Filosofi & estimations @Compass

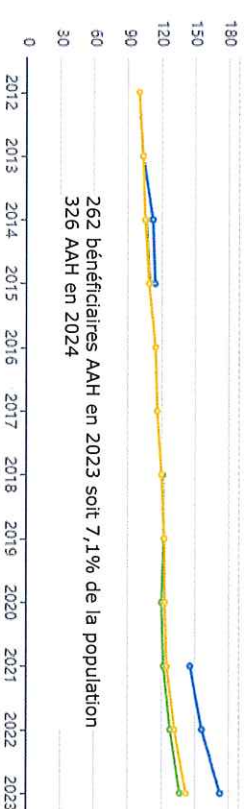
Nombre de foyers allocataires du RSA

(graphique en base 100) Source(s) : Cnaf & Insee, RP



Nombre de foyers allocataires de l'AAH

(graphique en base 100) Source(s) : Cnaf & Insee, RP



Trignac (base 100) CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (base 100) Loire-Atlantique (base 100)

LES INSCRITS À FRANCE TRAVAIL



Source : FRANCE TRAVAIL, DUIS ECLA LOCRE

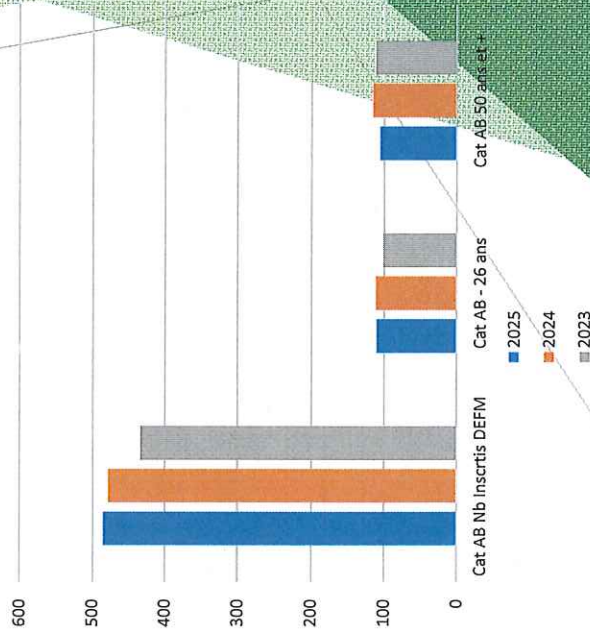
NB : Non Communiqué dans le cadre de secret statistique

Catégorie AB - Tous les inscrits à France Travail - Septembre 2025
TYPLOGIE DES INSCRITS À FRANCE TRAVAIL

	Nombre		Evolution annuelle	
Sexe	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
● Homme	234	3 728	-3,5%	-14,4%
● Femme	251	3 503	-2,3%	-1,2%
Age	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
● Moins de 26 ans	110	1 635	-1,8%	-21,5%
● 26 - 49 ans	270	3 761	-3,8%	-4,2%
● 50 ans et plus	105	1 835	-5,4%	-4,1%
Ancienneté	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)	Commune - Trignac	EPCI - CA de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)
● Inscrits depuis moins d'un an	303	4 689	-7,9%	+7,4%
● Inscrits depuis 1 an ou plus - DELD	182	2 542	-18,2%	-8,1%

Demandeurs d'emploi AB

- **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)



* Demandeur d'emploi en fin de mois - Statistique France Travail - Septembre 2025

Solidarité : Les aides sociales facultatives

CCAS		2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Aide alimentaire CTA + CP	Nombre de dossiers instruits	222	199	191	204	6,81%
	Nombre foyers bénéficiaires	131	129	124	128	3,23%
	Dont personnes isolées	48,09%	51,49%	51,61%	51,56%	
	Dont Familles monoparentales	35,88%	32,09	26,61%	27,34%	
	Nombre d'aides accordées	193	170	163	180	10,43%
	Montant total	23 340€	20 540€	18 960€	20 600€	8,65%
	Nbre de demandes	11	6	4	4	
	Nbre foyers bénéficiaires	8	5	4	4	
	Montant total	121€	48,80€	84€	12€	
	Nombre de dossiers instruits	43	29	51	40	-21,57%
Aides facultatives (CP)* hors alimentaire	Nombre de Foyers bénéficiaires	39	27	42	28	-33,33%
	Nombre de personnes isolées	61,54%	50%	42,86%	56,25%	
	Nombre d'aides accordées	35	21	36	27	-25%
	Montant total	6346,16€	3320,29€	6177,31€	4900€	-20,68%
	Nombre de dossiers instruits	25	38	31	49	+58,06%
	Nombre de foyers bénéficiaires	12	18	14	20	+42,86%
	Nombre d'aides accordées	25	30	31	49	+58,06%
	Montant Total	1000€	1200€	1240€	1960€	+58,06%
	Nombre de dossiers instruits	44	60	51	53	+3,92%
	Nombre de foyers bénéficiaires	40	45	45	47	+4,44%
Pack loisirs culture + 18 ans	Nombre d'aides accordées	44	58	46	52	+13,04%
	Montant Total	1890€	2610€	2205€	2340€	6,12%

Solidarité : les aides sociales facultatives (suite)

Nombre de demandes		129	115	104	121	16,35%
Coup de pouce de Noël	Nombre foyers bénéficiaires	121	104	98	121	+ 23,47%
	Dont personnes isolées (aides accordées)	30.36%	31,37%	55,77%	54,55%	
	Dont Familles Monoparentales	45.09%	41,67%	30,77%	33,06%	
	Montant total	6720€	6120€	5 520€	6210€	+ 12,5%

Analyse des principales interventions du CCAS

➤ Solidarité



Il y a eu 481 (453 en 2024) instructions de dossiers d'aides. Ce qui représente 230 foyers (220 en 2024) qui ont bénéficié d'une ou plusieurs aides pour un montant de 36 178€ (34 646,31 € en 2024)

- **Aides Alimentaires** : 180 aides accordées
- **Aides facultatives** (hors alimentaire) accordées avec passage en commission permanente :
Les demandes accordées: Fluides 35,71% - Aides au projet 25,10% - Voyages Scolaires 17,86% Santé 8,77% - Timbres Fiscaux : 8,67% - Mobilité 0,00 % - Restauration Scolaire 2,45% - Frais liés au logement 1,43%
- **Coup de Pouce de Noël** 2025 a vu une augmentation des demandes par rapport à 2024 (+16,35%)

Situation des demandeurs : 37,19% RSA – 18,57% en emploi – 19,01% retraité – 15,70% en situation de handicap – 9,92% demandeurs d'emploi – 0,83% Autre

- **Packs loisirs / culture et sport** : 58 foyers (59 en 2024) en ont bénéficié 56,9% pers. Isolée – 32,76% Familles monoparentales – 9,34% couple sans enfants

Analyse des principales interventions du CCAS (suite) accès aux droits



Domiciliation

Le nombre de personnes domiciliées au 31/12/2025 est de 59 (56 en 2024 /49 en 2023)
avec 49 premières demandes (48 en 2024 - 44 en 2023)
23 renouvellements – 41 sorties
915 passages physiques et 286 appels téléphoniques
1389 courriers reçus



Tarification solidaire des mobilités

Les bénéficiaires de la tarification Solidaire Ycéo : 248 foyers (255 en 2024)
(50,81% personnes isolées et 29,44% familles monoparentales)



Tarification sociale de l'eau : nouveau dispositif 2024 de l'Agglo

45 demandes ont été instruites (50 en 2024)
Profil : 55,56% pers. isolées / 35,56% Fam. Mono / 4,44% couple avec enfants / 4,44% couple sans enfant



Téléassistance : 92 abonnés (87 foyers) actifs au 31/12/2025

34 premières demandes en 2025 et 5 résiliations
74 femmes et 18 hommes

Orientation et projet de service 2026

Répondre à l'urgence économique et sociale et promouvoir l'égalité

❖ Action sociale/solidarité

- Poursuivre les ateliers menés en partenariat avec le Centre Local de Santé Intercommunal (CLSI), notamment autour des Espaces Sans Tabac
- Renforcer l'axe « Mobilité des seniors » et impulser une dynamique à l'échelle de la ville, notamment par la création d'un guide de la mobilité
- Consolider le travail partenarial existant avec les acteurs locaux.
- Proposer une alternative au Pack Sport
- Seniors
- Construction d'un protocole de surveillance et d'alerte dans le cadre du Plan Canicule.
- Participer à la dynamique de création d'un guide dédié au bien-vieillir

❖ Logement/hébergement

- Participer activement à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et aux ateliers menés avec la Direction de l'Habitat de SNA
- Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne
- Mettre à jour la convention avec Solidarité Estuaire pour la gestion des logements temporaires

❖ Accompagnement Numérique

- Lutter contre la fracture numérique
- Faciliter l'accès aux droits et aux services dématérialisés
- Favoriser l'autonomie numérique des usagers

❖ Animation sociale

- Renforcer le lien social sur le territoire
- Lutter contre l'isolement et la précarité relationnelle
- Encourager la participation des habitants
- Mettre en place des actions collectives de prévention envers les habitants

❖ Accessibilité universelle

- Relancer la dynamique de la Commission Communale d'Accessibilité Universelle

❖ Gestion de service :

- Modernisation des outils de communication
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'information à destination du public par l'optimisation de l'affichage, la mise à jour régulière du site Internet du CCAS et le développement de supports de communication adaptés aux différents publics (FALC), notamment les plus fragiles.
- Organisation interne et transversalité
- Organiser des temps d'échanges et des rencontres partenariales afin de favoriser l'interconnaissance, la coordination des actions et la cohérence des parcours usagers. Développer une culture commune du service rendu et du travail partenarial.
- Valorisation et accompagnement des agents
- Accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions par la formation, le partage de compétences et la participation à l'analyse professionnelle

Orientations budgétaires 2026

	2024	2025	Evolution % 24/25	Proposition Budget Prévisionnel 2026	Evolution % 25/26 Prev
Dépenses	81 430,31€	71 514,50€	-12,35%	93 103,76€	+9,56%
011 Charges à caractères général	41 598,46 €	32 703,21€	-21,95€	46 620,00€	
012 Charges de personnel	676,12€	1435,31€	+ 112,29%	1800€	
65 Autres charges de gestion courantes > dont aides 65134	39 029,89 € 36 366,95 €	37 280,98€ 34 984,63€	-4,48%	44 133,76€	
67 Charges exceptionnelles			-24,51%	350	
68 Dotations aux provisions	125,84 €	95€		200€	
Recettes	61 517,75 €	71 287,87€	15,88%	61 000€	+7,02%
70 Produits de service	4 933,75€	5 654,05€	+14,6%	1000€	
74 Dotations, Subventions	55 860€	64 605,00€	+15,66%	60 000€	
Dont Participation de la Ville	54 500€	56 000€	+2,75%		
Dont Participation autres organismes	1360€	5700€			
75 Dont Autres		2905€			
76 Autres produits de gestion courante		177,15€			
77 Produits financiers	724€	675€			
78 Produits exceptionnels (mandats annulés)		75€			
Reprises sur amortissements		101,67€			
Fonctionnement reporté	52 242,92 €	32 330,36€	-38,12%	32 103,76€	
Total Recettes avec fonctionnement reporté	113 760,70€	104 158,23€	-8,44%	93 103,76€	

Sans anticiper sur le vote du Compte Financier Unique qui interviendra en mars prochain, la tendance qui se dégage fait apparaître un déficit du fonctionnement reporté estimatif d'environ **226,63€**. Le CCAS poursuit ses efforts de gestion par l'optimisation des dépenses, la réorganisation de service, la recherche de financements externe afin de conserver une situation financière tout en développant des projets en faveur de la solidarité et de l'égalité des chances.

Évolutions des dépenses et des recettes de fonctionnement 2024-2025

❖ Dépenses

Diminution de 12,35% par rapport à 2024

- Les charges générales (011) ont diminué de 21,38% par rapport à 2024. Cette diminution s'explique en partie par l'absence d'appel à projet en 2025. Nous avons reçu la subvention de la conférence des financeurs en 2025 mais les actions se réaliseront en 2026. L'absence d'étude thématique en 2025 vient aussi diminué le cout des charges pour 2025
- Les charges de Personnel (012) ont augmenté (+759,19€) suite au passage de la M57 et du changement d'imputation des prestations de l'orchestre et du Guzo, qui sont passés du chapitre 011 au 012.
- Les autres charges de gestion courante (65) ont également baissé (-4,48%), avec une légère baisse des aides sociales facultatives (-2,78%) et une absence de versement de subvention pour les paniers de légumes solidaires pour 2025 (-1200€)

❖ Recettes

Augmentation de 15,88% (hors fonctionnement reporté) par rapport à 2024

Les produits de services (70) ont augmenté 8,79% :Augmentation des prestations de services (706-88) liées à l'encaissement des activités payantes

Les subventions versées au CCAS ont également augmentées (74) +15,66% par rapport à 2024 dont la subvention versée par la ville (+2,75%) – Subvention Conférence des Financeurs 5700€ (dept)

Autres produits de gestion courante (75):+ 177,15

Autres produits financiers (76) : +675€

Produits exceptionnels (77) : +75€

002 Résultat de fonctionnement : diminution de 38,12% par rapport à 2024

Le CCAS ne dispose pas de section d'investissement.

Perspectives d'évolution des dépenses et recettes par domaine d'activité pour le BP 2026

Perspectives des dépenses :

❖ Solidarité

- Augmentation des crédits - Article 64134 destinés aux secours et aux bons alimentaires (+ 8,95%) soit 38 115,86€
- Maintien de crédits pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser les circuits courts et le mieux manger 1200 € suite à l'expérimentation de 2024
- Maintien des subventions aux organismes (UNCCAS, UDCCAS) Art. 6281 et MDPH Art. 6568

❖ Gestion de service :

- Prise en charge de l'analyse de la pratique professionnelle du travailleur social (500 €) Art. 6184
- Favoriser la cohésion sociale de l'équipe (500 €) Art. 6184

❖ Action sociale

- Maintien des crédits pour le Partenariat avec l'UDAF44 : 1 permanence/ mois afin de proposer un conseil budgétaire + microcrédit : 3500 € - Article 6188

❖ Animation Sociale

- 2 journées Escapades : 6000 € Article 6288 pour les prestations loisirs et 1500 € pour les transports collectifs Article 6245
- Augmentation des crédits pour le repas des aînés Festivités de Noël (+15,08%) : augmentation du nombre d'ainés au repas + inflation colis/ repas = 18 700€ - Article 6232
- Maintien des crédits pour les actions de prévention Seniors
 - Appel à projet Seniors 6450€ - Article 6188
 - Animation tout public dont Semaine Bleue: 4000 € - Article 6288

Perspectives des recettes :

Augmentation de la subvention de la ville
(+ 4000€ par rapport à 2024) = **60 000 €**

Conclusion

Dans un contexte économique et social toujours incertain, le CCAS poursuit son action avec sérieux et responsabilité, en veillant à l'adéquation entre les moyens mobilisés et les besoins des habitants. Cette dynamique repose sur l'engagement constant des professionnels, capables de s'adapter à l'évolution des demandes tout en préservant la qualité de l'accompagnement proposé aux usagers.

L'année 2026 s'inscrit ainsi dans une logique de continuité et d'adaptation des dispositifs existants, avec une attention particulière portée au soutien à domicile des personnes âgées, au maintien du lien social et à l'accompagnement des publics fragilisés par la précarité. À travers ces orientations, le CCAS affirme sa volonté de rester un acteur de proximité, réactif et solidaire.

Les élus du Conseil d'administration, en lien étroit avec les équipes et les partenaires locaux, réaffirment leur engagement en faveur d'un service public social accessible, humain et attentif aux réalités quotidiennes des habitants les plus vulnérables.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le 13/02/2026



ID : 044-264402215-20260212-DEL_20260205_01-DE